



Est ce une Atteinte à la vie privée ?

Par **teissierveronique**, le **07/05/2018 à 16:40**

Bonjour Maître

Je dois démontrer l'irresponsabilité de mon ex, j'ai su qu'il ne payait pas ses loyers et qu'il les quittaient sans prévenir, il a déjà des saisies sur salaire pour des anciens proprio et là il a laissé 9000€ au dernier ... de plus avant son dernier proprio il lui a dit qu'il partait vivre et travailler sur Paris alors que c'est faux, il a dit cela pour ne pas avoir de préavis et venir habiter dans mon village pour me pourrir la vie depuis qu'il sait que j'ai quelqu'un. Ai-je le droit de demander à son ancien proprio une attestation ou il lui a dit qu'il partait travailler à Paris ? Est-ce une atteinte à la vie privée ? Et est-ce que je peux dire au juge qu'il a laissé 9000€ de dette loyer impayé au proprio d'avant ou mon avocate peut demander ces documents ? C'est pour protéger ma fille.

Merci

Par **youris**, le **07/05/2018 à 18:22**

bonjour,

si vous n'étiez pas mariés, les dettes de votre ex ne vous concernent pas, de la même manière, ce qu'il a raconté à son bailleur, ne vous regarde pas, d'ailleurs avez-vous la preuve que votre ex lui aurait dit.

je ne vois pas bien le rapport sur les loyers non payés de votre ex et votre fille.

si c'est pour lui enlever l'autorité parentale, cela ne sert à rien, seul si le comportement de votre ex met en péril la santé de sa fille, peut-être un motif pour lui retirer l'autorité parentale.

salutations

Par **Visiteur**, le **07/05/2018 à 18:33**

Bonjour,

Si vous êtes menacée ou agressée, portez plainte.